

Ville, du côté Ouest, entre les rues Ontario et Vitré, dans le quartier St-Louis, et que les avocats de la Ville reçoivent instruction de prendre les procédures légales nécessaires à cet effet.

—M. l'échevin Paquin se présente devant la Commission relativement à l'état déplorable de la rue St-Denis, depuis la rue des Carrières jusqu'à la rue Boucher, ainsi que l'état dangereux des rails de la Compagnie des Tramways de Montréal.

Il est

Résolu : De donner avis à la Compagnie des Tramways de Montréal de remplir les trous entre les rails de la rue St-Denis depuis la rue Carrières à la rue Boucher, et que l'inspecteur de la Ville soit prié de remplir les autres trous, c'est-à-dire entre les rails et le trottoir d'une manière convenable.

—M. E. Latreille, de MM. Latreille & Frère, se présente devant la Commission relativement au contrat de M. Jos. Roch pour la fourniture de la bordure en pierre, et se plaignant d'être traité d'une manière injuste de la part de M. Roch.

Question différée.

—M. l'échevin Bumbray se présente devant la Commission relativement à la demande des propriétaires pour la construction d'un égout rue St-Germain, à partir de la rue Ontario jusqu'à la rue Hochelaga.

Il est

Résolu : De présenter au Conseil un rapport recommandant que la Commission soit autorisée de construire un égout rue St-Germain, depuis la rue Ontario à la rue Hochelaga.

—M. C. Arnoldi, assistant-trésorier de la Ville, adresse un rapport à la Commission relativement aux comptes de taxes chargés à la St. Denis Land Company pour certains lots dans le quartier St-Denis, lesquels seront cédés plus tard à la Ville par ladite Compagnie.

Question remise à lundi prochain.

—M. l'échevin Ricard se présente devant la Commission relativement aux réparations à effectuer au pavage permanent de la rue Ontario.

Référée à l'inspecteur de la Ville.

—M. l'échevin Bumbray se plaint aussi de l'état dangereux de la rue Davidson, entre les rues Stadacona et Duquette.

Référée à l'inspecteur de la Ville.

—M. l'échevin Proulx, MM. A. Phelan, avocat, et M. J. Hughes se présentent devant la Commission, relativement à un compte pour trottoir permanent construit rue St-Laurent, à l'angle de l'avenue Duluth. M. Phelan, avocat de M. Hughes, explique à la Commission que son client trouve son compte trop élevé. M. le président dit que le rôle de cotisation, pour les trottoirs permanents, est fait de la même manière que les égouts, et après mûre délibération,

Il est

Résolu : Que la question soit référée à M. le président et l'inspecteur de la Ville.

Il est, de plus,

Résolu : Que les avocats de la Ville reçoivent instruction de donner leur opinion sur la manière dont doit se faire le rôle de cotisation pour la construction des trottoirs permanents, et de dire si la Ville a le droit de charger la cotisation pour trottoirs permanents à tant le pied courant; sinon, que les avocats de la Ville reçoivent instruction de préparer un amendement à la Charte de la Cité de manière à ce que les propriétaires soient tenus de payer tant par verge carrée. Et de plus que les avocats de la Ville soient priés de dire si la Ville a le droit de faire la répartition du coût total du trottoir, et d'en charger proportionnellement le montant aux divers propriétaires, ou charger séparément le coût à chaque propriétaire, en se basant sur la surface de trottoir qui fait front à sa propriété.

REQUETES, LETTRES, ETC.

—De M. H. Demers, 47, rue Labelle, se plaignant de la bouche d'égout avoisinant sa propriété, qui répand des odeurs pestilentielles.

Référée à M. l'échevin Bastien.

—De MM. Turcotte et M. C. Gagnon, demandant à faire disparaître la clôture qui existe au centre de la rue Cardinal (Lasalle) dans le quartier St-Denis; demandant aussi un trottoir vis-à-vis leur propriété, et des améliorations à l'état de la rue, entre l'avenue Mont-Royal et la rue Gilford.

Référée à l'inspecteur de la Ville avec instruction d'agir en conséquence.

—De M. O. Labelle, se plaignant de l'inconvénient provenant de trois poteaux et d'une borne-fontaine vis-à-vis sa propriété, 450, rue du Parc LaFontaine.

Hôtel de Ville Avenue, between Ontario and Vitré streets, in St. Louis Ward, and that the City Attorneys be instructed to take the necessary legal proceedings in this connection.

—Ald. Paquin appeared before the Committee anent the bad condition of St. Denis street, from Carrières to Boucher street; also the dangerous state of the Montreal Street Railway Co's rails,

It was

Resolved : To notify the Company to fill up the holes Boucher street, and that the City Surveyor be requested to Boucher street and that the City Surveyor be requested to have the space left between the track and the sidewalk filled properly.

—Mr. E. Latreille, of Messrs. Latreille & Frère, appeared before the Committee anent the contract awarded to Mr. Jos. Roch, for the supply of curbstone, and complaining of the unjust treatment met by them from Mr. Roch.

Consideration deferred.

—Ald. Bumbray appeared before the Committee anent the petition of proprietors for a sewer on St. Germain street, from Ontario to Hochelaga streets,

It was

Resolved : That a report be made to Council, recommending that this Committee be authorized to have a sewer laid in St. Germain street, from Ontario to Hochelaga streets.

—Mr. C. Arnoldi, Asst. City Treasurer, appeared before the Committee anent the accounts for taxes charged to the St. Denis Land Company for certain lots in St. Denis Ward, which are to be ceded, later on, to the City by said Company.

Consideration deferred till Monday next.

—Ald. Ricard appeared before the Committee anent the repairs to permanent pavement on Ontario street.

Referred to the City Inspector.

—Ald. Bumbray also complained of the dangerous state of Davidson street, between Stadacona and Duquette streets.

Referred to the City Inspector.

—Ald. Proulx, Messrs. A. Phelan, advocate, and Mr. J. Hughes appeared before the Committee anent an account for a permanent sidewalk laid on St. Lawrence street, corner of Duluth Avenue. Mr. Phelan, Mr. Hughes counsel, explained that his client found the account too high for said sidewalk. The chairman stated that the assessors roll for permanent sidewalk, was made in the same manner as the sewers, and after mature deliberation,

It was

Resolved : That the question be referred to the chairman and the City Inspector.

It was moreover

Resolved : That the City Attorneys be instructed to give their opinion on the proper way of making an assessment roll for the construction of permanent sidewalks and to say whether the City has the right to charge the assessment for permanent sidewalks at so much a current foot; if not, that the City Attorneys be instructed to draft an amendment to the City Charter so that proprietors be held to pay so much per square yard. Moreover, that the City Attorneys be requested to say if the City has the right to make an assessment of the entire cost of the sidewalk, and to charge the amount to the different proprietors proportionately, or charge separately the cost to each proprietor, on the basis of the sidewalk surface covering the front of his property.

PETITIONS, LETTERS, ETC.

—From H. Demers, No. 47 Labelle street, complaining of the gully next to his property, emanating an offensive smell.

Referred to Ald. Bastien.

—From Mr. Turcotte and Mr. C. Gagnon, asking for the removal of a fence in the centre of Cardinal street (Lasalle) in St. Denis Ward, and also asking for a sidewalk in front of their property and to improve the street condition between Mount Royal Avenue and Gilford street.

Referred to the City Surveyor with instruction to act accordingly.

—From Mr. O. Labelle, complaining of the nuisance caused by three poles and an hydrant opposite his property No. 450 Park LaFontaine street.